



# Aspres

Février 2018

# infos

Bulletin d'informations de la Communauté de Communes des Aspres

[www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)



**P4**  
COMMUNAUTÉ



**P6**  
ENFANCE  
JEUNESSE



**P18**  
ENVIRONNEMENT



**P29**  
ÉCONOMIE

**P31**  
CADRE DE VIE  
SOCIAL

BANYULS DELS ASPRES - BROUILLA - CAIXAS - CALMEILLES - CAMÉLAS - CASTELNOU - FOURQUES  
- LLAURO - MONTAURIOL - OMS - PASSA - SAINT JEAN LASSEILLE - SAINTE COLOMBE DE LA  
COMMANDERIE - TERRATS - THUIR - TORDÈRES - TRESSERRE - TROUILLAS - VILLEMOLAQUE



# Sommaire

<b>Édito :</b> .....	<b>3</b>
<b>La Communauté de Communes des Aspres - Nouvelles Compétences</b> .....	<b>4</b>
<b>Des hommes et des femmes au service de la population...</b>	
Petite enfance : Crèche .....	<b>6</b>
Petite enfance : Relais d'Assistances Maternelles (RAM) .....	<b>7</b>
Enfance : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) .....	<b>8</b>
Restauration Scolaire .....	<b>10</b>
Jeunesse : Point Informations Jeunesse (PIJ) .....	<b>13</b>
<b>Environnement</b>	
Plan Climat Air Energie Territorial .....	<b>18</b>
Eau et assainissement .....	<b>19</b>
Les déchets .....	<b>22</b>
Prévention et gestion des déchets .....	<b>25</b>
La Collecte des palmiers .....	<b>28</b>
<b>Une communauté engagée en faveur du développement économique et de l'emploi</b>	
Les Caves Byrrh .....	<b>29</b>
Du côté des entreprises .....	<b>30</b>
<b>Une communauté soucieuse de la préservation de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants</b>	
Habillage du minibus .....	<b>31</b>
Nos chantiers .....	<b>32</b>
Permanence EIE .....	<b>33</b>
Portage repas et Téléalarme .....	<b>34</b>



Allée Capdellayre  
Immeuble Multifonction  
Christian Bourquin  
2<sup>ème</sup> étage - BP 11  
66301 THUIR Cedex  
Tél : 04.68.53.21.87  
Fax : 04.68.84.67.78  
Mail : [contact@cc-aspres.fr](mailto:contact@cc-aspres.fr)

**OUVERTURE AU PUBLIC**  
du lundi au vendredi  
de 8h à 13h  
et de 14h à 18h  
(17h le vendredi)

## Coordonnées Utiles

### Siège

Communauté de communes des Aspres  
Immeuble Christian Bourquin – 2<sup>ème</sup> étage  
Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66 301 THUIR Cedex  
Tél : 04.68.53.21.87 – Fax: 04.68.84.67.78  
[contact@cc-aspres.fr](mailto:contact@cc-aspres.fr)

### Accueil de Loisirs sans hébergement

Immeuble Multifonction - 1<sup>er</sup> étage  
Allée Hector Capdellayre - BP11 - 66301 THUIR Cedex  
04.68.53.73.63 / 06.14.31.41.43 / [alsh@cc-aspres.fr](mailto:alsh@cc-aspres.fr)

### Crèche-Multiaccueil

Allée Des Droits des Enfants  
66 300 THUIR  
04.68.53.04.07 / [creche@cc-aspres.fr](mailto:creche@cc-aspres.fr)

### Déchèteries

Site de Thuir, Rte de Castelnou : 04.68.53.30.36  
Site de Trouillas, Rte de Passa : 04.68.08.53.31

### Restaurant scolaire

(inscriptions, suivi administratif)  
Bureau de la Collectivité-1<sup>er</sup> étage  
IMF – Allée Hector Capdellayre - BP11  
66301 THUIR Cedex  
04.68.53.73.62

### Point Information Jeunesse

Maison des Jeunes et de la Culture de Thuir  
rue Pierre Sémar - 66300 Thuir  
Tél/Fax : 04.68.53.04.14  
[servicejeunesdethuir.unblog.fr](mailto:servicejeunesdethuir.unblog.fr)  
[pjj@cc-aspres.fr](mailto:pjj@cc-aspres.fr)

### Relais d'Assistants Maternelles

Boulevard Léon-Jean GREGORY  
66 300 THUIR  
04.68.35.34.71  
[ram@cc-aspres.fr](mailto:ram@cc-aspres.fr)



Rédaction - Documentation - Diffusion : Communauté de Communes des Aspres  
Photographies : Communauté de communes - Mairie de Thuir - Office du Tourisme Aspres Thuir - Photoclub de Thuir  
Impression : encre verte  
Reproduction même partielle interdite. Toute contrefaçon ou utilisation de nos modèles à des fins commerciales, publicitaires ou de support sera poursuivie (article 19 de la loi du 11 mars 1957). Nous déclinons toutes responsabilités pour toutes les erreurs involontaires qui auraient pu se glisser dans le présent document, malgré tous les soins apportés à la réalisation (jurisprudence : cours d'appel de Toulouse 1887, cours d'appel de Paris 19 octobre 1901).



# Édito

## Madame, Monsieur,

Ces derniers mois se sont inscrits dans une forme de morosité pour les Aspres... En effet, la disparition de plusieurs personnalités qui avaient marqué la communauté, comme Angélique Duchemin, agent de la collectivité et championne du Monde de boxe, partie il y a quelques mois à l'âge de 26 ans seulement, ou encore Etienne Maso, Maire de Terrats, Conseiller Communautaire, disparu plus récemment, ajoutent de la peine au traumatisme collectif, suscité par le drame de Millas, où plusieurs familles ont vu leur vie basculer suite à l'accident du bus scolaire avec un TER. Aussi, je veux ici, au nom des membres du Conseil Communautaire transmettre à tous ceux qui ont été touchés par des épreuves et qui souffrent, à la fois tout mon soutien et mes encouragements.

L'année 2017 a également été particulière du fait des diverses élections nationales qui se sont déroulées, laissant place à un paysage politique renouvelé mais générant une suspension de nombreuses démarches engagées avec l'Etat et notamment un retard considérable dans l'attribution des subventions, et par conséquent sur le démarrage des travaux, ou encore le retour de l'organisation scolaire de la semaine de 4 jours...

Pour autant, notre dynamique n'est pas démentie sur le territoire par la communauté de communes des Aspres, tant sur le plan du fonctionnement et de la qualité des services aux familles qu'elle propose, que de la nature des investissements.

Cette année 2018 sera marquée par la prise de 2 nouvelles compétences : la Gestion des Milieux Aquatiques, la Prévention contre les Inondations (GEMAPI) instaurée par la loi Maptam et rendue obligatoire pour les EPCI par la Loi NOTRe et la politique de la ville, voulue par les élus communautaires pour mieux agir collectivement sur le domaine de la prévention et de la sécurité. A l'aube de l'élaboration du budget 2018 qui sera voté prochainement, l'ensemble des élus, au cours du débat d'orientations budgétaires, a acté le gel des taux d'imposition pour les ménages et les entreprises cette année encore. Néanmoins, la nouvelle compétence Gémapi, qui sera exercée effectivement par les syndicats de bassin, fera l'objet d'une nouvelle taxe répartie sur l'ensemble des contribuables ménages et entreprises. A travers le suivi des programmes de travaux qui seront proposés par les divers syndicats de bassins, nous aurons à cœur de veiller au bon et juste équilibre entre le coût et le niveau de protection opéré.

Je vous propose au fil de ce bisannuel, de trouver toutes les infos utiles liées à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence obligatoire et plus généralement, au fonctionnement de la communauté.

**Bonne lecture !**  
**Le Président, René OLIVE**  
*Maire de Thuir, Conseiller Départemental*

# La Communauté de Communes Nouvelles Compétences !

## GEMAPI

### Un transfert de compétences instauré par des lois :

Jusqu'à-là, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités. L'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Selon le législateur, les conséquences des bouleversements climatiques nécessitaient l'organisation d'une gouvernance efficace des services publics autour de compétences institutionnelles clarifiées. C'est ce qui a été entrepris dès 2014 avec la loi dite « Maptam », en confiant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) aux « communes et groupements de communes », pour être ensuite précisée en 2015 par la loi « Notre », qui a rendu le transfert obligatoire aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, figure donc, au titre des compétences obligatoires de la communauté de communes des Aspres, la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ».**

### La GEMAPI, qu'est-ce que c'est ?

La Gemapi recouvre l'aménagement d'un bassin, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac, la protection contre les inondations d'un cours d'eau ou de la mer, la protection et la restauration de milieux aquatiques.

### La GEMAPI, qui paye ?

La taxe GEMAPI est payée par l'ensemble des contribuables qui payent une taxe d'habitation, une taxe sur le foncier ou encore la Contribution Foncière des Entreprises. La taxe est répartie par les services des impôts sur la base d'un « produit attendu » déterminé par l'EPCI. Ce produit attendu ne peut pas excéder 40€/habitant au regard de la population de chaque intercommunalité.

***A noter que la suppression progressive de la taxe d'habitation n'exonèrera pas le contribuable de la part Gemapi.***

### La GEMAPI dans les Aspres

Ce transfert de la compétence Gemapi inquiétait la collectivité car il concerne des opérations lourdes qui relevaient jusque-là de plusieurs échelons territoriaux, sans aucun transfert de charge... Aussi, pour financer les actions, depuis 2014, la Loi a ouvert la possibilité aux intercommunalités d'instaurer une taxe, plafonnée à 40 euros par an et par habitant.

Se pose également un problème de cohérence dans l'application de la loi, dans la mesure où l'échelon intercommunal joue désormais un rôle prégnant dans Gemapi alors que l'exercice de la compétence doit obligatoirement se faire à l'échelle du bassin versant, condition sine qua none pour l'obtention de financements publics... Cela est particulièrement vrai pour les Aspres, situées sur 3 bassins versants différents : le Tech, le Réart et la Têt.

Ainsi, depuis près de 3 ans, la communauté de communes s'est attelée à suivre les études SOCLE (Stratégie d'organisation du cycle local de l'eau) des 3 bassins versants qui recouvrent son territoire et a été particulièrement attentive aux programmations proposées ainsi qu'aux budgets élaborés par les divers syndicats pour l'exercice de la compétence, s'assurant de leur capacité à mobiliser les crédits de l'Europe et de l'Etat pour réduire au maximum la part résiduelle à la charge des contribuables de leur périmètre.



Au terme des diverses études et réflexions, les montants nécessaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur les Aspres, compte tenu d'une programmation pluriannuelle, de l'ingénierie financière mobilisée par les divers syndicats de bassin, et des diverses clés de répartition négociées avec les autres EPCI membres, s'élèvent à :

<b>Tech : 41 580€</b>	<b>Réart : 71 000€</b>	<b>Têt : 67 500 €</b>	<b>Soit un montant Total de 180.000€</b>
-----------------------	------------------------	-----------------------	--

Les élus locaux, afin de ne pas grever outre mesure la pouvoir d'achat des ménages et celui d'investir des entreprises, ont décidé de plafonner la taxe au **produit attendu de 180.000€**, ce qui représente 8,62€/habitant, largement en dessous du seuil préconisé par les textes, ou du montant voté par les communautés voisines ( PMCU : 20€ par habitants depuis 2015... )

Cette somme collectée au titre de la taxe Gemapi sera **INTEGRALEMENT** reversée aux divers syndicats en charge de la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

## POLITIQUE DE LA VILLE

**Le 13 décembre 2017, la communauté de communes des Aspres a modifié ses statuts intégrant également la compétence « politique de la ville ».**

### Le cadre juridique

La politique de la ville est redevenue l'affaire des intercommunalités avec la loi du 21 février 2014 **LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sans caractère obligatoire**. Il s'agissait pour le législateur de Trouver la « bonne » échelle. L'objectif de ce nouveau transfert de gouvernance de la politique de la ville aux intercommunalités est de surmonter l'intervention « trop localisée » des municipalités, trouver la bonne échelle pour gouverner le fait urbain dans toute sa globalité, mieux articuler la politique de la ville aux politiques d'aménagement et de développement territorial, et repenser les actions de solidarité urbaine à travers plus de péréquation

### Pour quoi faire ?

Le texte traduisait les ambitions du législateur en matière de mixité sociale, de réduction des inégalités et de solidarité territoriale

### Et concrètement... ?

La Communauté de Communes des Aspres n'est pas signataire d'un contrat de ville ce qui implique une certaine liberté sur l'exercice de cette compétence. Concrètement, dans il s'agira d'élargir le CLSPD qui préexistait sur la ville de Thuir, à l'échelle de la communauté et de conforter les actions portées par le PIJ en matière de prévention.

Le projet de territoire sera également revu pour intégrer un volet dédié à la politique de la ville.



## CRÈCHE MULTI-ACCUEIL CLAUDINE TOUXAGAS

**Roger TOURNE**

Vice-Président en charge du service Petite enfance

**Crèche Claudine Touxagas**

Directrice : **MONTESINOS Céline**

Allée des droits de l'enfant 66300 THUIR

04 68 53 04 07

[creche@cc-aspres.fr](mailto:creche@cc-aspres.fr)

### Spectacle de Noël

Le Mercredi 20 Décembre a eu lieu le Noël de la crèche, moment où petits et grands ont pu assister à un spectacle intitulé "le père Noël est malade" écrit et joué par l'ensemble du personnel. Le père Noël est ensuite venu distribuer les cadeaux aux enfants et tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter. Ce fut un moment magique, de partage et d'échange.



### Programme de l'année

En début d'année l'équipe fourmille de projets qui verront le jour petit à petit et qui auront comme fil conducteur : les cinq continents pour les grands et Victor le crabe guidera les plus petits à travers un voyage sous-marin.

En Février aura lieu le carnaval, moment festif, de partage, de musique et de danse.

Pour fêter l'arrivée du printemps nous inviterons nos petits amis du relais d'assistantes maternelles pour partager des jeux, des chansons ainsi qu'un goûter.

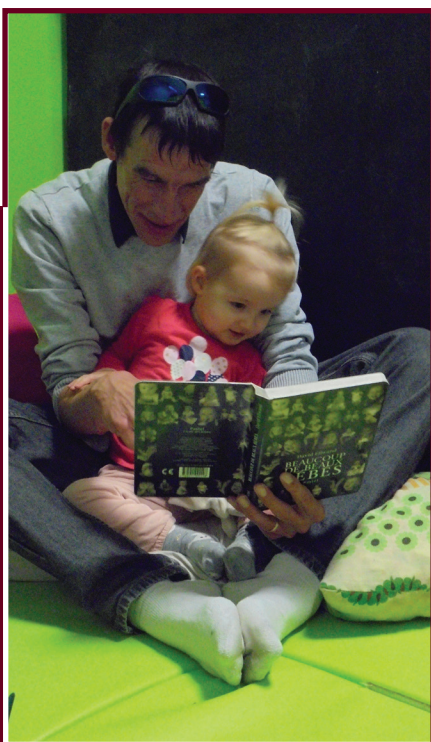
Tout au long de l'année le projet livre va se poursuivre, il permet aux parents, aux enfants ainsi qu'aux professionnels de profiter d'un moment de plaisir et de partage au sein du multi-accueil.



A l'occasion de la sortie de fin d'année à Clairfont, les plus grands partiront à l'aventure à travers une chasse au trésor tandis que les plus petits visiteront les fonds marins en compagnie de Victor le crabe.

Pour clôturer l'année, les enfants et les parents se retrouveront pour la kermesse de fin d'année autour de jeux animés par l'équipe. Ce sera l'occasion de dire au revoir aux "grands" qui partent à l'école maternelle mais également de faire la connaissance des nouveaux arrivants.

Une belle année en perspective s'ouvre devant nous !



## DU CÔTÉ DU RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES DES ASPRES....

**Roger TOURNE**

Vice-Président en charge du service Petite enfance

### Spectacle de Noël



Le mardi 19 Décembre 2017 a eu lieu le spectacle de Noël organisé par le Relais d'assistantes maternelles des Aspres.

Les enfants avec leur famille ont eu la joie de vivre ensemble un moment magique rythmé par des chansons, un spectacle de marionnette (*qui a été pensé, organisé et réalisé par les assistantes maternelles*) et un goûter.

Ils ont aussi eu le privilège de rencontrer le Père Noël qui leur a distribué un cadeau.

Cette matinée festive a pu avoir lieu grâce à l'ensemble des assistantes maternelles, des parents et du personnel RAM de la Communauté des Communes des Aspres.

Le relais d'assistantes maternelles est un lieu d'information sur les modes de garde : garde à domicile, crèche et assistantes maternelles.

Une liste d'assistantes maternelles agréées est disponible pour les familles, ainsi qu'un soutien pour toutes les démarches administratives (*déclaration d'un salarié, convention collective, bulletin de salaire...*) et des informations sur les prestations liées à l'emploi d'une assistante maternelle.

### Des animations pour les tout petits accompagnés de leur assistante maternelle :

Tous les matins sur la commune de Thuir, le mardi à Lllupia, le jeudi à Saint Jean Lasseille ou Banyuls Dels Aspres et le vendredi à Ponteilla animés par des professionnelles de la petite enfance.



### Une matinée par semaine pour les enfants accompagnés de leur parent :

Le mercredi matin des animations collectives pour les enfants accompagnés de leur parent sont proposées au sein des locaux du RAM de Thuir. Ouvert à tous les parents de la Communauté de Communes.

### Pour tout renseignement, contactez le Ram

au 04.68.35.34.71 / 06.03.91.36.51

ou ram@cc-aspres.fr

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

**Roger TOURNE**  
Vice-Président en charge du service Petite enfance

### VACANCES DE TOUSSAINT 2017

Vacances aux accueils de loisirs de la communauté de communes des Aspres, sous le signe de la rencontre, du jeu et de la culture.

Comme à chaque vacance, une journée inter centre est organisée par des animateurs volontaires rassemblant les enfants des accueils de loisirs de Brouilla, Trouillas et Thuir.

Les maternelles se sont réunies à Thuir, à l'espace des frênes autour d'un grand jeu sur le thème « le petit chaperon rouge ». Plusieurs ateliers alliant jeux d'adresses, et de coopérations ont rythmé la matinée des plus jeunes. L'après-midi, une fois le temps calme terminé, tout le monde est reparti revigoré pour une série de jeux à l'accueil de loisirs maternel.



Les primaires ont allié sport et culture, avec de l'accrobranche et un parcours spécial monté par Dever'sud. En parallèle les animateurs ont organisé un jeu de piste culturel, sur la découverte des statues de Thuir, (*Marcel Gili, Marta Solsona, Rosa Serra et Thierry Moingeon*).

Un remerciement au sculpteur Thierry Moingeon pour avoir ouvert les portes de son atelier aux enfants, qui ont pu découvrir son travail et poser toutes leurs questions.

Les enfants ont pu aussi exprimer leurs sens artistique à travers la poterie et le land'art.



Félicitation particulière aux animatrices et animateurs, Alicia, Sébastien, Mélanie et Colette pour l'organisation de cette belle journée inter-centres.

la ligue de  
**l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire





## Fête de fin d'année des animateurs ALSH



C'est autour d'un apéritif dînatoire, que le mercredi 20 décembre, se sont retrouvés M. Tourné vice président de la communauté de communes en charge des accueils de loisirs, M. Patrick Marcel secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement, Mme Pena directrice des services, M. Georges Gonzalez, directeur du service enfance, les directeurs et animateurs des différentes structures.

Ce moment a permis à l'ensemble des participants de faire un bilan de l'année, de revoir ensemble les ajustements nécessaires dus aux modifications du calendrier scolaire et de noter l'effort des organisateurs pour impacter à minima l'ensemble des encadrants.

## Les objectifs éducatifs, que nous voulons mettre en avant lors de nos activités pour l'année 2018 :

- Développer le vivre ensemble
- Contribuer au développement de la créativité, de l'expression et de l'autonomie de l'enfant à travers la culture
- Créer ou participer à des actions éco-citoyennes.
- Alléger la journée de l'enfant, en proposant une aide au devoir dans nos structures.
- Intensifier nos actions avec les associations locales

## VACANCES D'HIVER : du 19 février au 02 mars 2018

Le thème des vacances dans les différents Accueils de Loisirs de la communauté de communes est :

**« CULTUREZ VOUS ! »**

Chaque centre décline le thème, en fonction de son projet pédagogique et propose des activités qui en découlent



<b>THUIR PRIMAIRE (6 à 11ans)</b>	« à la découverte du milieu montagnard » faune, flore, saisons...
<b>THUIR MATERNEL (3 à 6 ans)</b>	« artistes en herbe » photo, graphisme, découverte de tableau, peinture...
<b>TROUILLAS (3 à 11ans)</b>	Découverte selon l'âge des enfants : « la flore, la faune de notre région » « l'art vivant musical » « le monde du recyclage »
<b>BROUILLA (3 à 11ans)</b>	« la météo culture » activités autour de la météorologie, station météo au jardin pédagogique, sortie neige, visite musée de Céret...

## CARNAVAL

Le 02 mars, à THUIR, tous les enfants et parents sont conviés à un après midi carnaval (bien différent) placé sous le signe du jeu, de la musique et de la fête.

Le service enfance de la Communauté de Communes avec le concours de jeunes du Point Information Jeunesse (PIJ), peaufine les derniers préparatifs.



## RESTAURATION SCOLAIRE

**Raymond LEMORT**

Vice-Président en charge de la Restauration scolaire

### La Restauration scolaire... un temps de pause et de gourmandise

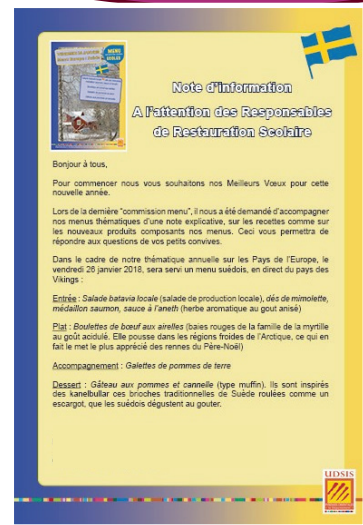
La Communauté assure la restauration scolaire sur l'ensemble de son territoire depuis 2010. Les repas sont réalisés et fournis par l'UDSIS dans chacune des cantines des Aspres, et le personnel intercommunal ou communal mis à disposition, assure le service auprès des enfants de maternelles et primaires.

**Ainsi, en 2017, plus de 176 000 repas ont été servis !!!!!**

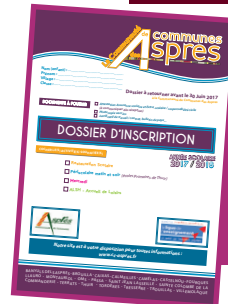
Repas équilibrés, diversifiés, mais pas seulement !

Une fois par mois, il est proposé un menu à thème sur l'ensemble des sites de restauration...

Ainsi, le menu Viking a été très apprécié de nos petits convives !



Et afin de simplifier les démarches d'inscriptions aux services enfance et jeunesse, toujours à votre disposition, le dossier commun, que vous pouvez trouver sur le site de la Communauté :



### Fête de la gastronomie à Thuir





## Noël à Thuir



Menu Europe : la Suède à Passa



## POINT INFORMATION JEUNESSE

**Roger TOURNE**  
Vice-Président en charge du service Jeunesse

### Journée nationale de récolte de dons

Les jeunes du PIJ s'investissent auprès de l'association de la banque alimentaire pour la journée nationale de récolte de dons



### Animation web radio

Le PIJ a accueilli sur Thuir, à la maison des jeunes et de la culture, le samedi 2 décembre 2017, une animation web radio pour discuter et lutter contre les discriminations.

Un groupe de jeunes du PIJ s'est impliqué dans le cadre d'une formation web radio avec les foyers ruraux des P.O.

Une animation organisée en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse de Perpignan, les Francas et les foyers ruraux 66, avec le soutien financier de la délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.



## Foyers ruraux

Le Vice Président de la Communauté de Communes des Aspres délégué à la jeunesse, Roger TOURNE, qui représentait son Président Monsieur René OLIVE, et Monsieur Franck DADIES Président de la Fédération Départementale des Foyers ruraux des P.O, se sont réunis ce 15 Janvier au siège de l'intercommunalité des Aspres, en présence de dirigeants de foyers ruraux du territoire pour contractualiser une convention de partenariat entre la collectivité et l'association départementale. Etaient également présents la directrice générale adjointe et les responsables des services petite enfance, enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres.



Cette convention a pour objectif d'améliorer la communication à destination des enfants et parents du secteur des Aspres et de favoriser la collaboration entre les services enfance et jeunesse, et les foyers ruraux pour la mise en place d'actions et de manifestations dans le champ de la jeunesse et de la parentalité.

Un partenariat local qui ne peut qu'être bénéfique pour la population en apportant de la cohérence sur les démarches éducatives de notre territoire.

## Loisirs vacances de Toussaint 2017 du PIJ des Aspres 12 – 14 ans



Sorties Laser game et bowling



Une équipe de 12 – 13 ans a représenté la Communauté de Communes des Aspres au dernier futsal inter PIJ à Millas



Une animation découverte percussion au Point jeunes de Fourques

## Stage de cuisine.



Les jeunes ont eu la chance d'avoir un chef des Toques blanches, Christian Cancel, pour les accompagner à la préparation d'un repas hamburger, frites fait maison et d'une pâtisserie pour le goûter.

Une très belle expérience qui a permis de montrer aux jeunes le plaisir de cuisiner soi même.

Un grand merci à Christian Cancel pour sa disponibilité et ses qualités culinaires et pédagogiques !



## Sortie thématique environnement

Une Sortie thématique environnement avec activité VTT a été organisée sur une journée dans les Albères.

Elle aura permis aux jeunes de découvrir la voie verte qui a été aménagée par le département ainsi qu'un espace naturel protégé avec des explications sur la bio diversité qui en découle.



## Grand jeu fête Halloween à Trouillas



le mardi 31 décembre 2017, la salle des fêtes de Trouillas à été le théâtre d'un véritable film d'épouvante. L'équipe d'animateur du PIJ accompagné d'un groupe de grands adolescents en action citoyenne, ont mis en scène une histoire imaginée par l'animateur Jérôme dans une salle des fêtes décorée pour l'occasion. Bruitages, déguisements, effets vidéo, figurants, suspense, tout était réuni pour passer une super après-midi frisson, au cours de laquelle tous les jeunes se sont bien amusés. Bravo aux animateurs.

## Animation grand jeu à l'aire de loisirs de la Canterrane



Epreuve de tir à l'arc  
avec le matériel de L'UFOLEP



Initiation au Hip-hop avec les jeunes  
de l'atelier de danse du PIJ

Près de 60 jeunes âgés 10 à 14 ans ont participé au grand jeu proposé en partenariat avec, l'accueil de loisirs de Thuir, les clubs sportifs de Thuir hand-ball et judo, l'association Thuir Solidarité, le Conseil Municipal de Jeunes. Une belle collaboration qui a permis aux jeunes de passer un moment récréatif et découvrir des activités.

## Projets sorties Activités 14 – 17 ans



Projet sortie 14 – 17 ans : Les jeunes de l'action citoyenne du grand jeu Halloween ont organisé une sortie à l'escape game de Perpignan



Action citoyenne 14 – 17 ans : Les jeunes ont terminé  
le chantier peinture du city des Espassôles



Le PIJ a accueilli au gymnase municipal Rossello  
le tournoi futsal inter PIJ .

## Projet rencontre théâtrale avec l'association des Beaux masques de Thuir dans le cadre de leur festival d'automne.



Merci à l'animateur stagiaire Mohamed pour avoir accompagné cette belle rencontre humaine, inter générationnelle dans laquelle les jeunes ont pu s'initier à l'art du théâtre



## Soirée théâtre des Aspres de Thuir :

Le PIJ a organisé une sortie au théâtre des Aspres de Thuir pour un spectacle concert et danse hip-hop. Les jeunes ont pu découvrir un collectif de jeunes artistes de Catalogne sud La Llei de Lassus pour un spectacle explosif et entraînant, puisque tout le monde a fini sur la scène. Prochaine soirée : Le vendredi 23 mars pour la comédie Théâtre « Famille Flôz ». Possibilité de transports pour les jeunes extérieurs à Thuir.



## Projet soutien jeunes :

Le PIJ expérimente depuis le 1er janvier 2018 un projet en direction de jeunes âgés de 16 à 19 ans en rupture sociale. L'objectif étant de mobiliser ces jeunes sur des activités qui développent des compétences psycho-sociales pour mieux se préparer à un projet d'insertion professionnelle. Quatre volets sont proposés, l'orientation, citoyenneté, prévention et le multimédia.

Sur le volet citoyenneté, deux actions sont en programmation. Une sur le thème de la solidarité en lien avec l'association Thuir solidarité, et une sur la protection de l'environnement naturel avec la communauté de communes des Aspres.

## Permanences collèves :

**Collège de Thuir :** Le PIJ des Aspres propose deux permanences informations au collège de Thuir, le lundi et le vendredi de 13h à 14h en salle d'étude.

En parallèle, des projets d'activités sur l'orientation, la prévention sont conduits en lien avec la vie scolaire.

Dernièrement, le PIJ des Aspres a organisé en lien avec la vie scolaire du collège de Thuir, une animation prévention sur les comportements addictifs drogues et alcool à destination des collégiens de 3ème et de 4ème.



Ce sont 32 collégiens volontaires qui ont participé à cette animation. L'objectif a été de favoriser un espace d'échange à travers des jeux interactifs sur la base du théâtre image. L'animatrice Fanny Richard, animatrice à l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie de Perpignan, a fait réfléchir les jeunes sur leurs comportements au niveau des expérimentations, afin de leur apporter des informations sur les dangers auxquels ils s'exposent. L'animateur prévention du PIJ, Mickael Dejoye a ensuite transmis aux jeunes des outils pour qu'ils puissent s'informer de façon plus précise et avoir des contacts locaux.

## Animation rencontre avec les professionnels :



Suivant les centres d'intérêts manifestés par les collégiens, Mickael Alonso, animateur informateur jeunesse organise des rencontres avec des professionnels pendant les permanences au collège de Thuir. Dernièrement, c'est l'entreprise Garnements de Thuir, spécialisée dans la création graphique, vidéo, photos, qui est venu expliquer aux collégiens intéressés, le métier et les parcours de formation.

**Collège d'Elne :** Le Point Jeunes du secteur de Brouilla, St Jean Lasseilles, Banyuls Dels Aspres, intervient chaque jeudi de 12h45 à 14h pour informer et développer des projets d'activités avec les jeunes du secteur.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable.

### Il définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions, afin :

- d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie  
(en cohérence avec les engagements internationaux de la France),
- d'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

En Occitanie, 74 intercommunalités ont obligation d'élaborer un PCAET.

La Communauté de Communes des Aspres doit proposer son PCAET avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Élaboration du plan climat dans une démarche mutualisée avec d'autres Communauté de Communes

Les élus ont choisi de participer à une opération mutualisée à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée.

Dans ce cadre, 4 démarches de PCAET vont être élaborées en même temps, pour les territoires suivants :



### Comment va être élaboré le plan climat ?

Le PCAET doit être construit de manière concertée : la population et les acteurs du territoire doivent se mobiliser. Pour cela, le pays et les communautés de communes ont défini un plan de concertation et un plan de communication, que vous pouvez consulter sur le site de la Communauté de Communes des Aspres : [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)

#### Le PCAET va être élaboré en plusieurs phases de travail :

- diagnostic,
- programme d'actions,
- stratégie territoriale,
- système de suivi...

### Vous pouvez aussi participer à l'élaboration du plan climat

Vous pouvez réagir, participer à la discussion, proposer des actions...

en contactant la Communauté de Communes des Aspres e-mail : [contact@cc-aspres.fr](mailto:contact@cc-aspres.fr)

### Démarche ambitieuse

Le PCAET est élaboré dans le cadre d'une démarche régionale portée par l'ADEME Occitanie : la Communauté de Communes est intégrée dans un Club de territoires qui se sont engagés à favoriser la concertation, à travailler de manière collective, à finaliser le projet de PCAET avant les échéances réglementaires.

#### Le territoire bénéficie d'une aide technique et financière de l'ADEME



#### Liens pour en savoir plus

##### • DREAL :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-energie-territorial-pcaet-r8122.html>

##### • Région Occitanie :

<https://www.laregion.fr/energie-positive>

##### • ADEME :

<http://www.territoires-climat.ademe.fr/>  
et

<http://www.occitanie.ademe.fr/>

##### • Film sur PCAET :

<https://www.youtube.com/watch?v=sCj1CaDq07U>

## EAU ET ASSAINISSEMENT

**Alphonse PUIG**

Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement



### Prévoir !!

Depuis de nombreuses années la Communauté de Communes des Aspres a pris le relais du SIVOM des Aspres, qui existait depuis le début des années 70, pour gérer l'eau et l'assainissement de toutes les Communes de notre Communauté. Pour gérer ces deux compétences de nombreux investissements sont effectués pour renouveler les réseaux, améliorer les réservoirs, construire ou reconstruire les stations d'épuration, gérer au quotidien l'approvisionnement dans de bonnes conditions de qualité et de prix de ce bien essentiel à la vie qu'est l'eau !!!

Toutes ces tâches et bien d'autres encore, relèvent de la bonne gestion de ces compétences que nous ont confié les communes et donc vous, les habitants des Aspres.

Les tâches sont aujourd'hui rendues plus difficiles par le manque de ressource en eau dans notre secteur des Aspres. Il ne s'agit point de dramatiser mais le réchauffement climatique qui se traduit chez nous par des sécheresses répétées ces dernières années, l'augmentation de la population obligent à mener des politiques de réduction de nos consommations (nous sommes en arrêté sécheresse depuis 9 mois !!) mais aussi et surtout d'amélioration du rendement de nos réseaux de distribution qui desservent nos communes aussi lointaines soient elles (320 km de réseau d'eau !!).



Cette situation était prévisible et nous avons pris les devants depuis plusieurs années. Il y a trois ans, nous avons établi un schéma de gestion de la ressource en eau potable sur l'ensemble de notre territoire ; il prévoit pour ces 20 années à venir les investissements lourds à réaliser pour sécuriser l'approvisionnement et la distribution de l'eau : réfection des réseaux, construction de nouveaux réservoirs, amélioration des forages, etc... Les travaux prévus dans le schéma ont déjà débuté et la priorité est donnée à tout ce qui permet d'économiser l'eau !

**La bonne exécution de ce schéma devrait nous permettre de préparer au mieux l'avenir, toutefois il ne sera couronné de succès qu'avec la participation de tous à des mesures simples et peu contraignantes :**



**Economiser l'eau quand c'est possible**



**Signaler les fuites sur le réseau à votre mairie ou à la Communauté de Communes des Aspres**



**Privilégier les plantations peu consommatrices d'eau**



**Laver vos voitures dans les stations prévues à cet effet.**

Le maintien de la vie dans les Aspres, pour lequel l'approvisionnement en eau est absolument indispensable est un enjeu majeur, nous le réussirons ensemble.

Alphonse PUIG

## Station d'épuration intercommunale de Thuir... Les travaux touchent à leur fin..



Vue d'ensemble du bâtiment et des ouvrages Techniques.



Désodorisation biologique  
du bâtiment et des ouvrages.

Les deux files de traitement des eaux usées ont été mises en service et sont opérationnelles depuis le mois de mars 2017. Les anciens ouvrages ont été détruits et la construction des ouvrages de traitement des boues et sous-produits est aujourd'hui achevée ; restent à réaliser la mise en œuvre de résines de protection dans les derniers ouvrages, les raccordements électriques et hydrauliques des équipements présents dans le bâtiment, la démolition des anciens prétraitements après mise en service des nouveaux, les voiries et les espaces verts ... **Mise en service de la station : fin février 2018 et achèvement complet fin avril 2018.**



Bâtiment et ouvrages techniques

## Avenue des Albères – TROUILLAS



Le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'Avenue des Albères s'est déroulé de fin mai 2017 à fin juillet 2017 (Entreprise : FABRE Frères – Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT – Montant des travaux : 300 000 € HT)  
Au début du mois de septembre 2017, la voirie et les trottoirs de l'avenue des Albères ont été réaménagés créant ainsi un cheminement sécurisé pour les piétons grâce à un trottoir aux dimensions PMR et une voie de circulation recalibrée.

(Entreprise : COLAS – Maitrise d'œuvre : PURE ENVIRONNEMENT – Montant des travaux : 250 000 € HT)



## Avenue de la Mairie – SAINT JEAN LASSEILLE

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et d'alimentation eau potable de l'Avenue de la Mairie à Saint- Jean Lasseille ont été réalisés entre la fin juin 2017 et la mi-novembre 2017. Les incessants problèmes liés à la vétusté des réseaux, casses du réseau d'eau potable et difficultés d'évacuation des eaux usées, ont ainsi été résolus définitivement.

Ces travaux ont également permis de simplifier l'ossature du réseau de distribution eau potable par abandon de l'actuelle canalisation principale passant dans un caniveau étroit entre 2 habitations puis sous un alignement d'arbres dans une parcelle privée.

La totalité des branchements particuliers eaux usées et eau potable ont été remplacés et mis en conformité. Les compteurs d'eau situés à l'intérieur des bâtiments ont été mis à l'extérieur pour une meilleure accessibilité.



A la fin du chantier, les voiries ont été remises en état dans l'attente des opérations d'enfouissement des réseaux électriques et de réfection complète du revêtement portées par la commune de Saint Jean Lasseille.

**(Entreprise : SOGEA SUD – Maitrise d'œuvre : GAXIEU – Montant des travaux : 615 000 € HT)**

## Avenue Fauvelle – THUIR



Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et d'alimentation eau potable de l'Avenue FAUVELLE à THUIR ont été réalisés entre début septembre 2017 et fin janvier 2018.

Pour l'Assainissement, le remplacement des canalisations a permis de solutionner quelques problèmes dus à la vétusté des réseaux ; pour l'eau potable, l'opération s'inscrit dans la continuité du réseau créé en 2013, du giratoire de la carrière jusqu'aux gites de la Fauvelle, pour la sécurisation de la distribution de la commune de Thuir.

Les travaux ont également permis d'optimiser les tracés et fonctionnement des réseaux et de rendre accessible l'ensemble des compteurs d'eau et regards de branchement d'eaux usées depuis le domaine public.

**(Entreprise : FABRE Frères – Maitrise d'œuvre : GAXIEU – Montant des travaux : 600 000 € HT)**



## GESTION DES DÉCHETS

Jean-Claude PERALBA

Vice-Président en charge des déchets et de l'environnement

### La gestion des jours fériés sur le territoire des Aspres pour la collecte des ordures ménagères et les déchèteries :

La commission déchet a statué sur le principe suivant : la collecte (bacs verts ou bacs jaunes selon le jour férié) en porte à porte est maintenue aux dates suivantes :

- Le lundi de Pâques 2 avril 2018
- Le mardi 8 mai 2018,
- Le Jeudi 10 mai 2018 (Ascension)
- Le lundi de Pentecôte 21 mai 2018
- Le samedi 14 juillet 2018
- Le mercredi 15 août 2018
- Le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 Toussaint

Une gestion particulière pour le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, vous sera communiquée par le biais de vos communes. Les déchèteries de THUIR ET de TROUILLAS seront FERMÉES à ces dates, ainsi que le 1<sup>er</sup> mai 2018, le 25 décembre 2018 et le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Calendrier de collecte

La collecte des bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. c'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Vous trouverez ci-après un calendrier qui vous permettra d'identifier de façon très rapide vos jours de collecte.



Janvier 2018								Avril 2018								Juillet 2018								Octobre 2018							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	1	2	3	4	5	6	7	13							1	26							1	40	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14	14	2	3	4	5	6	7	8	27	2	3	4	5	6	7	8	41	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21	15	9	10	11	12	13	14	15	28	9	10	11	12	13	14	15	42	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28	16	16	17	18	19	20	21	22	29	16	17	18	19	20	21	22	43	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31					17	23	24	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	44	29	30	31				
								18	30							31	30	31													

Février 2018								Mai 2018								Août 2018								Novembre 2018							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
5				1	2	3	4	18		1	2	3	4	5	6	31			1	2	3	4	5	44				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11	19	7	8	9	10	11	12	13	32	6	7	8	9	10	11	12	45	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18	20	14	15	16	17	18	19	20	33	13	14	15	16	17	18	19	46	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25	21	21	22	23	24	25	26	27	34	20	21	22	23	24	25	26	47	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28					22	28	29	30	31				35	27	28	29	30	31			48	26	27	28	29	30		

Mars 2018								Juin 2018								Septembre 2018								Décembre 2018							
n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	n°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
9				1	2	3	4	22				1	2	3	35				1	2	48				1	2					
10	5	6	7	8	9	10	11	23	4	5	6	7	8	9	10	36	3	4	5	6	7	8	9	49	3	4	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	16	17	18	24	11	12	13	14	15	16	17	37	10	11	12	13	14	15	16	50	10	11	12	13	14	15	16
12	19	20	21	22	23	24	25	25	18	19	20	21	22	23	24	38	17	18	19	20	21	22	23	51	17	18	19	20	21	22	23
13	26	27	28	29	30	31		26	25	26	27	28	29	30	39	24	25	26	27	28	29	30	52	24	25	26	27	28	29	30	
																								1	31						

- Semaines Paires
- Semaines Impaires
- Jours Fériés

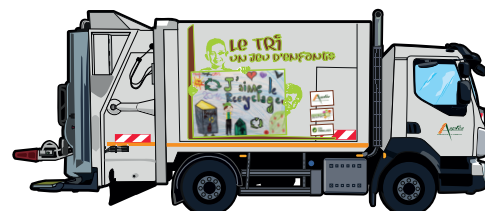
### Jours Fériés

1 <sup>er</sup> janvier 2018 : Jour de l'An	Lundi	10 mai : Ascension	Jeudi	1 <sup>er</sup> novembre : La Toussaint	Jeudi
1 <sup>er</sup> avril : Pâques	Dimanche	20 mai : Pentecôte	Dimanche	11 novembre : Armistice	Dimanche
2 avril : Lundi de Pâques	Lundi	21 mai : Lundi de Pentecôte	Lundi	25 décembre : Noël	Mardi
1 <sup>er</sup> mai : Fête du Travail	Lundi	14 juillet : Fête nationale	Samedi	1 <sup>er</sup> janvier 2019 : Jour de l'An	Mardi
8 mai : Fête du 8 Mai 1945	Mardi	15 août : Assomption	Mercredi		

## Réception d'une nouvelle benne en 2018:

La Communauté de Communes des Aspres, s'est inscrite depuis 2015 dans un processus d'amélioration pour la maîtrise des coûts liés à la collecte mais également des moyens mis à disposition des agents.

Avec la volonté de poursuivre sa politique de renouvellement, cette année la moitié du parc des bennes à ordures ménagères aura été renouvelée.



Cela permet plus d'économie en matière d'entretien, de consommation de carburant, moins de pollution sonore, et une amélioration de la qualité de vie et de travail de tous.

## Planning encombrants 2018

2018	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<b>Banyuls Dels Aspres</b>	23 janvier	13 février	27 mars	17 avril	29 mai	26 juin	24 juillet	28 août	25 septembre	16 octobre	20 novembre	11 décembre
<b>Brouilla</b>	09 janvier	06 février	13 mars	10 avril	15 mai	12 juin	03 juillet	07 août	11 septembre	09 octobre	13 novembre	04 décembre
<b>Caixas Fontcouverte</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Calmeilles</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Camélas</b>	25 janvier	15 février	29 mars	19 avril	31 mai	28 juin	26 juillet	30 août	27 septembre	18 octobre	22 novembre	13 décembre
<b>Castelnou Auxineil</b>	25 janvier	15 février	29 mars	19 avril	31 mai	28 juin	26 juillet	30 août	27 septembre	18 octobre	22 novembre	13 décembre
<b>Fourques</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Llauro</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Montauriol + Les Hostalets</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Oms</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Passa</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Ste Colombe</b>	09 janvier	06 février	13 mars	10 avril	15 mai	12 juin	03 juillet	07 août	11 septembre	09 octobre	13 novembre	04 décembre
<b>St Jean Lasseille</b>	09 janvier	06 février	13 mars	10 avril	15 mai	12 juin	03 juillet	07 août	11 septembre	09 octobre	13 novembre	04 décembre
<b>Terrats</b>	09 janvier	06 février	13 mars	10 avril	15 mai	12 juin	03 juillet	07 août	11 septembre	09 octobre	13 novembre	04 décembre
<b>Thuir Centre</b>	09, 11, 23, 25 janvier	06, 08, 13, 15 février	13, 15, 27, 29 mars	10, 12, 17, 19 avril	15, 17, 29, 31 mai	12, 14, 26, 28 juin	03, 05, 24, 26 juillet	07, 09, 28, 30 août	11, 13, 25, 27 septembre	09, 11, 26, 18 octobre	13, 15, 20, 22 novembre	04, 06, 11, 13 décembre
<b>Thuir Habitants</b>	11 et 25 janvier	8 et 15 février	15 et 29 mars	12 et 19 avril	17 et 31 mai	14 et 28 juin	5 et 26 juillet	09 et 30 août	13 et 27 septembre	11 et 18 octobre	15 et 22 novembre	6 et 16 décembre
<b>HLM Thuir</b>	25 janvier	15 février	29 mars	19 avril	31 mai	28 juin	26 juillet	30 août	27 septembre	18 octobre	22 novembre	13 décembre
<b>Tordères</b>	11 janvier	08 février	15 mars	12 avril	17 mai	14 juin	05 juillet	09 août	13 septembre	11 octobre	15 novembre	06 décembre
<b>Tresserre + Nidoleres</b>	23 janvier	13 février	27 mars	17 avril	29 mai	26 juin	24 juillet	28 août	25 septembre	16 octobre	20 novembre	11 décembre
<b>Trouillas</b>	23 janvier	13 février	27 mars	17 avril	29 mai	26 juin	24 juillet	28 août	25 septembre	16 octobre	20 novembre	11 décembre
<b>Villemolaque</b>	23 janvier	13 février	27 mars	17 avril	29 mai	26 juin	24 juillet	28 août	25 septembre	16 octobre	20 novembre	11 décembre

## Définition d'un encombrant :

Les encombrants sont exclusivement les déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchèteries et **qui ne sont pas transportables par l'utilisateur** lui-même, tels que matelas, sommier, gros électroménager, canapé, mobilier et meubles imposants qui, de par leur volume, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture. Les quantités « non raisonnables » ne sont pas prises en charge par le service, pas plus que les déchets issus des espaces verts ou de travaux de démolition (gravats).

## Liste non exhaustive de déchets n'entrant pas dans la collecte des encombrants :

Cafetières, micro-ondes, télévisions de petit volume, étendoir à linge, pots de fleurs, gravats, cartons, déchets verts, petites planches en bois, jouets pour enfant, chaises de petit gabarit, ventilateur sur pied....

Les objets qui ne rentreront pas dans la catégorie « Encombrants » telle que définie ci-dessus ne seront pas collectés par les agents de la collectivité.

## Les déchèteries Communautaires :

### Accès aux déchèteries : une responsabilisation nécessaire

#### • Paiement des badges perdus ou détériorés :

Par délibération (76/2017) du 15 juin 2017, le conseil communautaire a décidé de fixer un tarif de 10€ pour la réédition de badges d'accès déchèteries suite à une perte ou détérioration.

Cette décision est intervenue après un constat faisant état de plus de 150 badges renouvelés en l'espace d'une année. Au 31 décembre 2017, les services techniques ont ainsi enregistré une diminution flagrante des pertes de badges.

#### • Rappel sur l'utilisation des badges d'accès :

Le badge est personnel, nominatif, numéroté, répertorié et engage la responsabilité de son détenteur. La cession, le don, le prêt du badge d'accès est strictement interdit.

## Des tables élévatoires à votre disposition en déchèteries :

### Pensez-y !!!

Pour vos déchets les plus lourds une table élévatoire est à votre disposition. Demandez à votre agent déchèterie

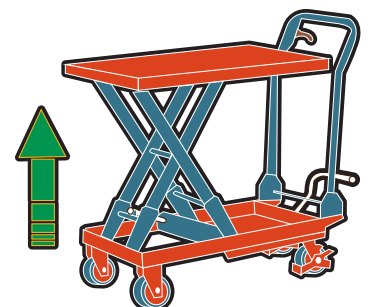


En cas d'utilisation non conforme de celui-ci, le badge sera désactivé et tous les apports enregistrés pourront être facturés à son titulaire.

**Il est ainsi rappelé à chacun que le prêt d'un badge est une pratique interdite.** De ce fait les professionnels ne doivent en aucune manière emprunter le badge de leur client afin d'évacuer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Et inversement les particuliers ne doivent pas favoriser cette pratique. Ces derniers doivent faire une demande de badge auprès des services techniques de la Communauté de Communes des Aspres.

Les agents déchèteries veilleront au strict respect de ces dispositions





# Les Déchets

Une fréquentation toujours plus importante des déchèteries de Thuir et Trouillas :



Le seuil des 50 000 entrées annuelles a été atteint en 2017 !

Près de 55 000 véhicules ont ainsi franchi les portes de nos 2 installations communautaires soit une évolution de 13% en un an et 32% en 9 ans.



**PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS :**  
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CŒUR DES INTÉRÊTS COMMUNAUTAIRES

## La gestion des containers jaunes

Afin de pouvoir recycler correctement mes déchets, j'adapte si nécessaire le litrage de ma poubelle au nombre de personnes constituant mon foyer.

### Comment procéder :

Je contacte les services techniques  
de la Communauté de Communes des Aspres :  
Tél : 04 68 66 59 61 / Mail : [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr)

### Pourquoi changer le volume de mon container ?

Pour pouvoir déposer **EN VRAC et à l'intérieur de mon bac** l'ensemble de mes déchets recyclables.

Sachez que pour des raisons de procédé et de sécurité **tout sac fermé** entrant au centre de tri est **écarté et redirigé vers le centre d'incinération**

En effet un sac fermé peut représenter **un danger (objets coupants/tranchants...)** pour le personnel en charge du tri et ne pourra donc être ouvert.

**Les sacs poubelles fermés seront donc incinérés ce qui représente un gaspillage pour les éventuelles matières recyclables présentes à l'intérieur**



### Quelques conseils pour un gain de place dans ma poubelle jaune

- Je compacte/ écrase mes bouteilles en plastiques
- J'apporte mes gros cartons en déchèteries

## Les composteurs partagés : une dynamique prônée sur les Aspres



En 2017 de nouveaux éco sites de compostage partagé ont vu le jour à Llauro et Trouillas. La commune de Montauriol sera équipée quant à elle dès janvier 2018 sur son hameau « les Hostalets ».

Ce type d'initiative permet ainsi aux habitants ne possédant pas de jardin, de pratiquer facilement le compostage et ainsi contribuer à une nette réduction des quantités d'Ordures Ménagères (près de 40 Kg par personne et par an) tout en favorisant la création de liens sociaux et environnementaux autour de ces sites.

**Si vous êtes intéressé par cette démarche, n'hésitez pas à contacter nos services :**

**Service Technique : Gestion des déchets**

tél : 04 68 66 59 61

mail : [dechets@cc-aspres.fr](mailto:dechets@cc-aspres.fr) / Site : [www.cc-aspres.fr](http://www.cc-aspres.fr)

## Les ambassadeurs du tri : une communication tout public



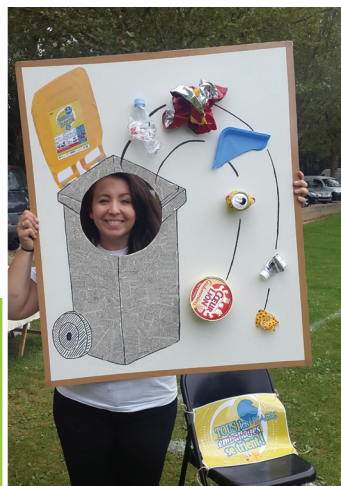
Porte à porte à Montauriol et à Trouillas

1558 foyers ont été sollicités en porte à porte par nos ambassadeurs du tri durant l'année 2017.

Durant le 2nd semestre 2017, nos ambassadeurs du tri ont élaboré et mené de nombreuses animations et opérations de communications à destination de différents publics.

Les Olympiades du tri se sont déroulées le samedi 16 septembre sur la commune de Thuir.

Une trentaine de familles ont ainsi pu être sensibilisées à la gestion des déchets lors de cette après-midi ludique, en collaboration avec le Sydetom66, l'entreprise « la chouette buissonnière » et l'association Thuir Solidarité.



# Les Déchets



Participation en novembre 2017 à la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**. Une vingtaine d'enfants ont pu être sensibilisés lors de cette après-midi ludique et ceci en collaboration avec le centre de loisirs.



Parution 2017 dans **l'Indépendant**



Sensibilisation RAM à Thuir



Stand sensibilisation semaine de la parentalité à Thuir

Composteur Partagé - Llauro le 28/09/2017

## LLAURO

**ENVIRONNEMENT.** Objectif : réduire les déchets

### Un éco-site pour tous

Depuis déjà plusieurs années, la municipalité propose à ses administrés des composteurs individuels pour un prix dérisoire. Ainsi, dans la commune, ce sont actuellement plus de trente foyers qui en bénéficient.



Les ambassadeurs du tri sont venus prôner l'éco-responsabilité.

En accord avec la politique de réduction de la quantité de déchets présents dans les ordures ménagères à traiter, le Sydetom 06, le service technique de gestion des déchets de la communauté de communes des Aspres et le village ont implanté un composteur collectif situé au niveau du point de collecte de déchets, rue des Acacias.

Ce nouvel éco-site de compost partagé est à la disposition des particuliers n'ayant pas la possibilité de posséder un composteur individuel et devrait permettre une réduction de déchets de près de 40 kg par personne et par an. Le compost ainsi réalisé sera ensuite utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts et sera aussi mis à disposition pour un usage domestique. Cette nouvelle initiative entre dans le cadre des éco-gestes que tous citoyens doivent maintenant avoir inté-

gré, pour préserver au mieux l'environnement. Des gestes éco-responsables qui contribuent par ailleurs à la réduction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont un impact croissant sur les budgets de chacun.

Stéphane Martin

## Distribution gratuite de compost à Trouillas



Le samedi 14 octobre 2017, une nouvelle distribution gratuite de compost et de **broyat vert criblé (BVC)** a été réalisée sur le terrain annexe à la déchèterie de Trouillas. Les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes des Aspres ont pu accueillir les administrés intéressés tout en assurant une communication sur site.



Extraction du compost à Trouillas

Composteur Partagé - Trouillas le 23/10/2017

## TROUILLAS

### Un éco-site pour le quartier du Tonkin

Depuis déjà plusieurs années, la communauté de communes des Aspres propose à ses administrés des composteurs individuels à un prix symbolique. Ainsi, dans la commune, actuellement, près d'une centaine de foyers en bénéficient. En accord avec la politique de la réduction de la quantité des déchets présents dans les ordures ménagères à traiter, le Sydetom 06, le service technique de gestion des déchets de la communauté de communes des Aspres et la municipalité ont implanté un nouveau composteur collectif situé au niveau du parc de jeux, à côté de la colonne à verre, au quartier du Tonkin. C'est le troisième composteur partagé mis en place dans la commune. Ce nouvel éco-site est à la disposition des particuliers n'ayant pas la possibilité de posséder un composteur individuel et devrait permettre une réduction des



Les ambassadeurs avec la responsable du site M<sup>me</sup> Taillole.

déchets de près de 40 kg par personne et par an. Le compost ainsi réalisé sera ensuite utilisé dans le cadre de l'entretien des espaces verts et sera aussi mis à disposition pour un usage domestique. Des gestes éco-responsables qui contribuent par ailleurs à la réduction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères qui ont un impact croissant sur les budgets de chacun.

► Contact pour se procurer un bioseau : Andrée Taillole au 2, rue des Violettes.

## Collecte des palmiers : déchetterie de Thuir et de Trouillas

La communauté de Communes des Aspres vous informe, **qu'elle ne prend pas en charge** le déchet issu de la coupe du palmier (palme, tronc, ... ), qu'il soit déposé par un professionnel ou un particulier.

Le SYDETOM 66 qui a la compétence du traitement des déchets verts et assimilés ne peut traiter ce type de flux sur leur plateforme de broyage qui n'est pas équipée pour le traiter.

Ce flux demande un traitement très spécifique à cause du charançon rouge du palmier, traitement qui est strictement réglementé par l'arrêté du 22 juillet 2010, relatif à la lutte pour l'éradication du Charançon Rouge du palmier (arrêté consultable sur le site Légifrance).



**Nous vous invitons à vous rapprocher de professionnels en capacité de traiter ce déchet tels que :**



• TUBERT à Elne avec un cout (de 85€ ou 95€) la tonne, directement facturé à l'apporteur.



• SARL COROMINAS à Arles sur Tech détenteur du Certificat d'aptitude aux interventions sur palmiers dans le cadre de la **lutte contre le charançon rouge du palmier ; Cout à évaluer en fonction du nombre, + traitement de la sciure à prévoir.**

### Numéros utiles :

**En cas de suspicion ou de découverte d'une attaque, les administrés peuvent appeler :**

- le Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV de Perpignan au 04 68 54 12 77 ou SRPV de Montpellier au 04 68 71 18 56)
- ou la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON du Languedoc Roussillon, au 04 67 75 64 48)
- ou encore le Service Régional de l'Alimentation, au 04 13 59 36 46

## LES CAVES BYRRH

**Nicole GONZALEZ**  
Vice-Présidente en charge du tourisme

### Du nouveau aux Caves Byrrh ...

La Communauté de communes des Aspres à fait l'acquisition de l'immeuble mitoyen aux Caves dans le cadre du futur grand projet d'« Ecole de Sommellerie ».



Dans un premier temps au rez de chaussée, l'accueil va être agrandi par la destruction du mur séparant les deux locaux, celui-ci et l'office du Tourisme seront donc repensés et réaménagés pour permettre d'accueillir de nouveaux outils multimédias, entre autres : une borne interactive qui aidera les visiteurs à découvrir notre territoire des Aspres.

### Les Ateliers Cuisine des Caves Byrrh :

#### Nouveauté aux Caves Byrrh !!

Prochainement au programme, nos « ateliers cuisine participatifs ». Les Toques Blanches du Roussillon s'inviteront bientôt dans notre cuisine. Au menu : produits de saisons, savoir-faire culinaire et convivialité. Que vous soyez débutant ou cordon bleu, vous pourrez sous peu vivre une expérience privilégiée dans un cadre unique avec des chefs de renom. Le détail de ces ateliers sera bientôt disponible...



Toujours au menu, vous pouvez retrouver les « Ateliers Départementaux de Cuisine Catalane Traditionnelle » d'Eliane Comelade. Des séances de démonstration pour 2 à 3 plats ont lieu tous les 15 jours, le mercredi de 15H30 à 17H30 dans nos ateliers aux Caves Byrrh.



**Pour plus de renseignements concernant ces deux événements vous pouvez contacter l'Office de Tourisme de Thuir au 04 68 53 45 86. A vos fourneaux !**

### Et encore à venir pour l'été 2018 :

Après les visites découvertes, les visites théâtralisées, les visites nocturnes les ateliers cocktails, sont maintenant en préparation les visites en musique et en danse. Une nouvelle façon de redécouvrir ce site emblématique et unique. Tous les détails vous seront très vite communiqués.



## L'AOP CÔTES DU ROUSSILLON VILLAGES LES ASPRES OFFICIAISÉE !

Le Journal officiel a validé le 20 décembre dernier l'Appellation d'origine contrôlée «Côtes du Roussillon Villages les Aspres».

Une reconnaissance de qualité, importante pour soutenir la commercialisation des productions locales. Toutes nos félicitations aux promoteurs de cette démarche.



## PROGRAMME D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

La Communauté de Communes des Aspres a pris part à l'élaboration de la candidature au titre du Programme Leader (financé par le FEADER), présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel une enveloppe de près de 2M° d'euros a été mobilisée. La thématique retenue pour cette candidature est celle du développement économique. A ce titre, le règlement intérieur d'attribution d'aides directes aux entreprises a fait l'objet d'une présentation pour validation au conseil communautaire en 2017.

### Qui :

Tout porteur de projet d'installation ou de développement de son activité installé sur les Aspres (sous conditions)

### Combien :

maximum 10.000€ par projet

### Comment :

le dossier de demande de l'aide directe est à élaborer avec le conseiller de la chambre consulaire de laquelle relève l'entreprise pour être ensuite instruit par la cellule Leader du Pays Pyrénées-Méditerranée et de la Communauté de Communes des Aspres.



# Le Cadre de Vie

## HABILLAGE DU MINIBUS

### Un partenariat qui roule !

La Communauté de Communes des Aspres a renouvelé pour 3 années supplémentaires, sa collaboration avec les entreprises et artisans du secteur, pour financer le minibus de la Communauté.

Une publicité qui se remarque sur un véhicule qui profite aux jeunes de l'intercommunalité, aux associations et aux différents services et communes des Aspres.

Merci aux professionnels, car au-delà d'une opération de communication, il s'agit avant tout d'une action individuelle dans l'intérêt général de nos administrés.

La remise officielle des clés s'est déroulée autour d'une réception toute en simplicité, au cours de laquelle M.Lemort, Vice-Président délégué, a pu remercier l'ensemble des partenaires et la société Visiocom qui met ce véhicule à disposition de la Communauté.



Habillage du minibus



### Les sociétés ou entreprises

- SOMMEIL NATURE
- CARROSSERIE THUIRINOISE
  - Atelier LG TECH AUTO
- Pompes Funèbres MASSUET
  - FARINES TP
- Cabinet ARNAL-CIVIL
- COLAS Midi-Méditerranée
- INTERMARCHÉ NETTO
  - MAURAN Patrick
- Froid Electricité de l'Aspre
  - SAUR
- l'Association ADMR66



## NOS CHANTIERS

### La crèche :

**Maître d'Oeuvre : Fouad GARTET**  
**Début prévisionnel des travaux : fin 2017**  
**Date de fin des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2018**

Le crèche Claudine Touxagas est située Allée des Droits de l'Enfant 66300 THUIR.

La Communauté de Communes des Aspres souhaite réaliser des travaux sur le site de la crèche afin d'améliorer les conditions de travail de ses agents et répondre aux différentes réglementations en vigueur, ainsi que des aménagements pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, en y intégrant aussi l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.



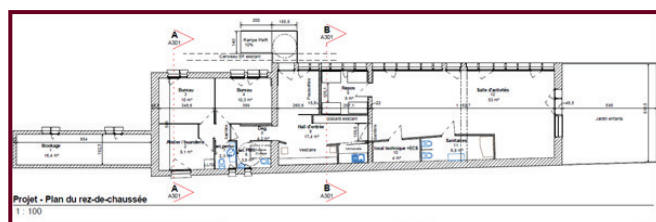
### Le RAM :



**MOE : Office d'Architecture Virgile GUENOT**  
**Montant des travaux : 362346.46 € TTC**  
**Date début de travaux : octobre 2017,**  
**Fin des travaux : avril 2018**

La Communauté de Communes des Aspres, a souhaité déplacer le relais d'assistantes maternelles actuellement à la Cité administrative au 1<sup>er</sup> étage (derrière la mairie de Thuir).

Un programme de travaux en concertation avec la Direction du service et les services techniques de la CCA a permis de définir les principales caractéristiques du bâtiment (implantations, capacité d'accueil, agencement et superficie des pièces, matériels et équipements essentiels à l'usage des lieux...). Il sera situé dans l'ancien local EDF, rue Amiral Nabona.



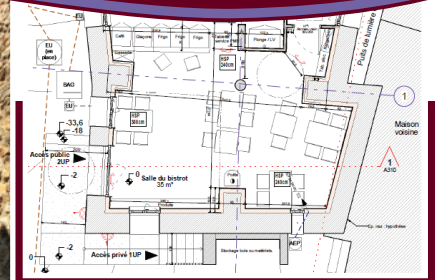


# Le Cadre de Vie

## Bistrot de pays Calmeilles

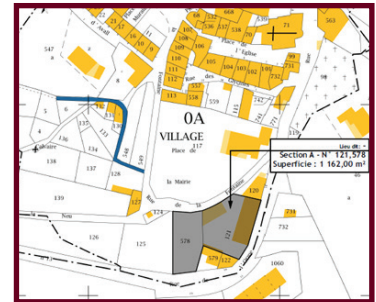
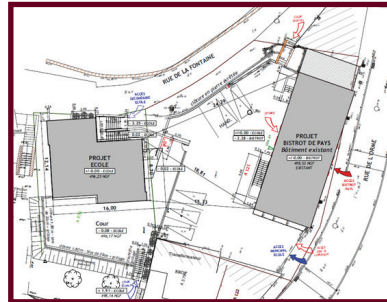
**MOE : Office d'Architecture Virgile GUENOT**  
**Estimation : 312 330€ TTC**  
**Date début de travaux : septembre 2017**  
**Fin des travaux : avril 2018**

Le projet consiste en la construction d'un multiple rural sur deux niveaux.



## Construction d'un bistrot de pays et d'un espace scolaire à OMS :

**MOE : GARRABE A+R chitectes**  
**Date début de travaux : septembre 2018**  
**Fin des travaux : octobre 2019**



## PERMANENCE EIE

**Permanences de l'Espace Info-Énergie du Département des Pyrénées-Orientales**  
**Des conseils gratuits et proches de chez vous pour économiser l'énergie**

**Le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté de communes des Aspres s'associent pour proposer des permanences locales de l'Espace Info-Énergie.**

L'Espace Info-Énergie du Département des Pyrénées-Orientales est un service de conseils gratuits, neutres et indépendants sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat. Il apporte des solutions concrètes pour faire baisser ses factures d'énergie, réduire sa consommation, améliorer son confort, mener un projet de rénovation énergétique ou encore s'équiper en énergies renouvelables.

Vous envisagez des travaux dans votre logement ? Un conseiller peut vous aider à affiner votre projet, vous renseigner sur les aides financières mobilisables et vous informer sur les équipements performants.

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, prenez rendez-vous auprès de la Communauté de Communes des Aspres au 04 68 53 21 87.



## PORTAGE REPAS

### Joyeux Anniversaire au Service !

Voilà 20 ans que la Communauté de Communes des Aspres assure le portage des repas auprès de ses adhérents

#### Qu'apporte ce service ?

Equilibre et sécurité alimentaire, visite quotidienne, et adaptabilité aux besoins médicaux.

#### Pour qui ?

La priorité d'accès au service est donnée aux personnes âgées mais également à toute personne affectée par une inaptitude physique ponctuelle.

#### Qui fait quoi ?

L'équipe du GIP Coopélog de Thuir prépare et conditionne vos repas, et la Communauté de Communes des Aspres en assure la livraison auprès de vous.

Les repas sont élaborés par les services diététiques compétents et tiennent compte de la quasi-totalité des régimes alimentaires prescrits.

Un travail collaboratif avec les producteurs locaux est mis en place dans le choix des aliments lesquels sont, ensuite, cuisinés de façon traditionnelle, avant d'être conditionnés pour permettre la liaison froide, gage de sécurité.

La livraison est quotidienne, du lundi au Samedi, hors jours fériés, et assurés par Pascale et Didier, les deux piliers du service communautaire !

Vous n'avez plus qu'à réchauffer le repas !



#### A quel prix et comment faire ?

Tarification : Repas complet du déjeuner (entrée - plat- fromage - dessert) et complément pour le soir (velouté - dessert) , y compris le pain, au tarif de 7,00€ ou 7,50€ pour les repas diététiques. Tarif inchangé depuis 2012!

Facturation et modalités de règlement: facture envoyée à l'adhérent ou à la famille, tous les mois après service rendu.

Moyens de paiement facilités : par internet, chèque bancaire, ou prélèvement.

Alors n'hésitez plus... Adressez-vous à votre mairie ou à la Communauté de Communes. Nous nous chargeons de tout.



#### Le petit plus ?

L'anniversaire : une petite douceur complète le plateau des adhérents le jour de leur anniversaire !

Les Menus : variés, équilibrés, conditionnés, et en constante amélioration, avec de nouveaux goûts, des menus « découverte » une fois par mois, et des produits locaux respectant le plus possible, les circuits courts.

Les tests : tous les menus ont été testés plusieurs semaines durant, par le personnel administratif du GIP Coopélog, véritables juges de qualité. Leurs avis ont permis de faire évoluer les repas, d'améliorer les saveurs et la présentation, pour qu'ils soient plus gouteux, et appétissants!



# La Cohésion Sociale

Pour le maintien à domicile des personnes âgées ou à mobilité réduite

## La Nouveauté :

Dans un souci de préservation de l'environnement et de réduction des déchets, nous avons mis en place depuis le mois de mai dernier, un emballage papier pour la livraison de vos repas. Réutilisable, moins volumineux, et recyclable !

Cette initiative reste très appréciée des adhérents.

Exemple de menus :				
	Lundi 22	mardi 23	mercredi 24	Jeudi 25
Matin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concombre ssc</li> <li>• tartare</li> <li>• taglaitelles</li> <li>• Emmental</li> <li>• Fruit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coeur de palmier aux agrumes</li> <li>• Canelloni</li> <li>• Pavé demi-sel</li> <li>• Poire au chocolat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choux fleur aux herbes vtte</li> <li>• Nuggets de volaille</li> <li>• Haricots plats aux épices</li> <li>• Faisselles</li> <li>• Pruneaux au sirop</li> </ul>	<b>Menu Alsacien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade de lentilles au raifort</li> <li>• Choucroute garnie</li> <li>• Streusel aux prunes</li> </ul>
Soir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage aux légumes du soleil <i>(tomates, poivrons rouges, courgettes, oignon, ail, basilic, spigol, huile d'olive)</i></li> <li>• Ile flottante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage beau caire <i>(chou vert, carottes, navets, pomme de terre, poireaux)</i></li> <li>• Fromage blanc</li> <li>• Miel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bouillon de volaille</li> <li>• Vermicelles <i>(volaille, ail, jus de légumes à base de céleri, carotte, poireau, oignon)</i></li> <li>• Liégeois vanille caramel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soupe de poisson et rouille <i>(poisson, tomates, oignon, pomme de terre, persil, curcuma, ail et aioli, paprika, coriandre, piment)</i></li> <li>• Crème dessert café</li> <li>• Emmental rapé</li> </ul>
	Vendredi 26	Samedi 26	Dimanche 27	
Matin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laitu vtte</li> <li>• Sauté d'agneau en crème d'ail</li> <li>• Purée de potiron</li> <li>• Yaourt Bulgare nature</li> <li>• Fruit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poireaux vtte</li> <li>• Saumonette à l'Armoricaine</li> <li>• Semoule de coucous</li> <li>• Fromage blanc</li> <li>• Velouté d'Abricots</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saucisson sec</li> <li>• Cornichon</li> <li>• Boulinade du pêcheur</li> <li>• Suisse nature</li> <li>• Tarte poires</li> </ul>	
Soir	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage Minestrone <i>(haricot blanc, haricot vert, carottes, courgettes, céleri, oignon, ail, pomme de terre, coquille, basilic)</i></li> <li>• Crème onctueuse chocolat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage de légumes <i>(carottes, céleri, navet, poireaux, pomme de terre, courgette, chou fleur)</i></li> <li>• Crème onctueuse vanille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crème d'asperge <i>(asperge, oignon, lait, curcuma, farine)</i></li> <li>• Mousse framboise</li> </ul>	

## TÉLÉALARME



## De quoi s'agit-il ?

La Téléalarme est un dispositif de transmission d'alarme à distance. Chaque adhérent est doté d'un boîtier spécifique et d'un médaillon à activer en cas d'urgence, permettant d'alerter les secours et la famille dans les plus brefs délais.

## Qui peut bénéficier de la téléalarme ?

Toute personne à mobilité réduite ou en situation de dépendance physique (personne handicapée, âgée ou totalement isolée, par exemple).

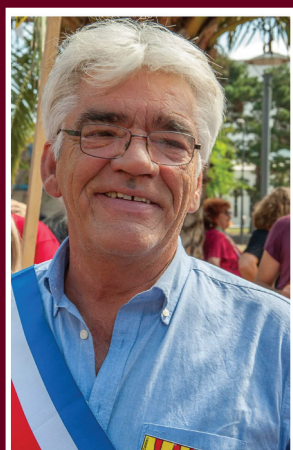
## Le Tarif

Tarif inchangé depuis 2007 : le service est facturé 84€/an à l'adhérent, soit **la moitié du coût réel de la location**. La Communauté de Communes prend en charge le cout résiduel pour les habitants de l'intercommunalité. En 2016, 210 personnes ont bénéficié du service.

## Où se renseigner ? Où retirer un dossier d'inscription ?

Dans les mairies des communes.

# Hommage à Etienne MASO



Étienne Maso était natif de Thuir et il est revenu au pays en 2008 après une carrière professionnelle réussie dans l'Yonne où il a installé son entreprise, une menuiserie industrielle et où il fut Maire durant trois mandats à Chemilly-sur-Yonne.

Il s'est présenté aux élections municipales de 2014 à Terrats, où il a été élu Maire et Conseiller Communautaire des Aspres.

Il aura marqué celles et ceux qui l'ont côtoyé, par sa disponibilité, sa pugnacité et sa simplicité.

Il était très présent sur le terrain, à chaque manifestation, auprès des jeunes du territoire.

Il est décédé un jeudi soir, le 5 janvier dernier, laissant dans la peine et le désarroi ses collègues, mais surtout son épouse, ses enfants et sa petite fille pour laquelle il vouait une véritable adoration.

